

Procès-verbal de la séance du 18 juin 2019
Conseil Général de la Commune de Donneloye

1. Excusés – Appel

Le Président, Monsieur Gilbert Gavillet préside la séance
La secrétaire procède à l'appel.
64 personnes sont présentes, 22 excusées et 7 absentes
Le quorum est atteint, la séance peut commencer à 20h05.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite aucun commentaire.

3. Approbation du procès-verbal du 20.02.2019

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque
Il n'y a aucune question ni remarque, le Président propose de passer au vote.
Le PV est accepté à l'unanimité

4. Assermentation des nouveaux membres – démissions

Le Président informe qu'il a reçu les démissions des Mme et M. Chantal et Pierre-André Curchod de Gossens.
Personne ne demande à être assermenté
Le Conseil compte désormais 91 membres

5. Communications du Président du Conseil Général

M. Gilbert Gavillet présente nos excuses aux membres du conseil pour la convocation qui a été envoyée plusieurs fois.

6. Communication de la Municipalité

M. Jean-Michel Pache informe que la Municipalité a étudié la demande de Mme Barraud de mettre un ascenseur dans le bâtiment de la « Clef des Champs ».
Une installation pour monter avec une chaise complète est très coûteuse et complexe car la rampe d'escalier arrive en face de la porte du café-restaurant.
Avec ce système il faudrait en plus aménager une chambre à l'étage qui puisse recevoir une chaise roulante.
Par contre, pour un monte-personne, l'ordre de grandeur d'une telle installation est d'environ CHF 15'000.00 à 18'000.00.
La Municipalité a décidé de ne pas entrer en matière pour le moment et de voir si le besoin se fait sentir – le tenancier tiendra la Municipalité au courant - et si ce devait être le cas, cela restera de la compétence Municipale.

Concernant le chemin des Ecoliers à Gossens, suite à la demande de Mme Cottier, la Municipalité attend des devis pour la réfection du chemin pour la partie d'en haut (à la hauteur de la propriété Erath) jusqu'en haut à l'enrobé. Pour le reste la

procédure suit son cours puisqu'il n'y a pas eu de remarque suite au procès-verbal envoyé à tous les participants.

Quant au mur du cimetière, la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) a tracé une ligne blanche le long du mur du cimetière. Après plusieurs discussions la Municipalité a décidé de renoncer à ce projet. Les coûts engendrés sont beaucoup trop élevés. Il y a d'autres projets à réaliser et la Municipalité ne veut pas se pénaliser avec une somme si importante. Le projet est abandonné pour l'instant en tout cas.

M. Jean-Gabriel Florio parle du projet du PGA. Les plans sont faits pour les quatre villages, le projet de règlement est fait, l'ensemble des documents exigés par le canton est prêt.

La Municipalité vient de donner le feu vert après vérification des dernières modifications demandées au bureau de l'urbanisme. Le dossier va être envoyé au Service du Développement Territorial.

Ensuite la Municipalité attend le préavis et pourra commencer les séances d'information à la population et les séances avec les propriétaires plus directement touchés. M. Florio espère tout cela pour cet automne, voire début de l'année prochaine.

Mme Sylviane Chabloz informe qu'elle a eu des contacts avec Mme Gabella, Doyenne de l'Établissement primaire et secondaire de Bercher et M. Jacquemet Président de l'Asire qui ont confirmé la fermeture de la classe 5ème/6ème, dès la rentrée scolaire 2019. Il ne restera à Donneloye que les classes 1P et 3P.

Selon eux, il n'y a pas assez d'élèves dans la commune et il est trop compliqué de faire venir des élèves d'autres communes en transports publics.

Mme Chabloz informe que la fête villageoise aura lieu le samedi 21 septembre 2019, à Prahins.

M. Benoît Reymondin nous fait savoir que deux nouveaux responsables de déchetterie ont pris leur fonction à Donneloye : Mme Véronique Chantriaux et M. Cyril Gavillet.

M. Reymondin remercie ces deux personnes ainsi que les anciens surveillants, MM. Jean-Paul Lecoq et Rémy Forestier pour le travail accompli.

M. Reymondin informe qu'un nouveau container sera installé à Donneloye dans le courant juillet. Celui-ci servira à la récupération des flaconnages (emballages de lessive, shampoing, etc) emballages qui doivent être munis d'un bouchon (pas de plastique dur, Tupperware, etc...).

Ce container à flaconnages sera installé sur demande de la Strid qui ne reprendra plus les flaconnages en vrac dans les big bags. Ce container sera à l'essai dans un premier temps. Un même container sera installé à Prahins dans le courant de l'automne.

Quant à la déchetterie de Gossens, M. Reymondin rappelle qu'il y a des heures d'ouverture qui sont inscrites à l'entrée. M Reymondin remercie chacun de respecter ces horaires.

Les disques biologiques pour le remplacement à la Step de Donneloye sont commandés. Ils seront là durant le mois de septembre et les travaux se feront en automne.

Ces prochains jours, la Municipalité va mettre en soumission les travaux de génie civil, électricité, etc.

7. Renouvellement du bureau du conseil et nomination à la commission des finances et gestion.

M. Jean-Paul Lecoq, Vice-Président prend la parole pour demander à M. Gilbert Gavillet s'il se représente.

Ce dernier se représente. M. Lecoq demande à l'assemblée si quelqu'un serait intéressé. Comme ce n'est pas le cas, nous passons au vote.

Vote : Oui : à l'unanimité

Le Président Gilbert Gavillet est réélu avec applaudissements.

M. Jean-Paul Lecoq ne se représente pas comme Vice-Président. M. Gavillet demande si quelqu'un est intéressé.

M. Steve Jacot-Descombes de Gossens se présente. Comme il n'y a pas d'autre proposition nous passons au vote

Vote : Oui : à l'unanimité.

M. Jacot-Descombes, est élu Vice-Président.

Nous passons à l'élection des scrutateurs. MM. Damien Bär et Steves Buchs sont sortants. Les suppléantes, Mmes Isabelle Viquerat et Valérie Cavin deviennent membres et nous devons élire deux suppléants. MM. Pierre-Alain Jaquier et Daniel Courvoisier de Prahins se présentent.

Commission de gestion et finances : M. Steve Jacot-Descombes, rapporteur, est sortant. D'autre part, M. Joël Monge qui faisait partie de la commission a donné sa démission.

La commission est donc composée de Mme Florence Barraud qui devient rapportrice. MM. Luigi Zasso, Christian Billaud, Michael Berger et Mme Mary-Lise Deriaz deviennent membres. Nous devons donc nommer deux suppléants pour cette commission. Mme Chantal Bujard Bovey et M. Cédric Petter se proposent.

M. Gilbert Gavillet remercie toutes ces personnes. Ils sont élus tacitement.

8. Election d'un nouveau délégué à l'Association Intercommunale d'Amenée d'Eau de la Menthue.

M. Gilbert Gavillet a reçu la démission de M. Pascal Freiburghaus en tant que délégué à l'Association Intercommunal de l'Amenée d'Eau.

M. Jean-François Deriaz se propose. Il est élu tacitement.

9. Préavis no 03/2019 – comptes et gestion 2018

Mme Lise Courvoisier Syndique présente les comptes de la Commune avec le support d'un écran de projections.

Le Président donne la parole à M. Steve Jacot-Descombes, rapporteur, qui donne lecture du rapport de la commission des finances et gestion. Celui-ci recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Mme Mary-Lise Deriaz de Donneloye ne partage pas du tout l'avis de la Municipalité au sujet de l'amortissement de la 2^{ème} étude du nouveau bâtiment du restaurant et de la boulangerie. Selon elle, le fait de ne pas amortir les études qui sont abandonnées c'est péjorer les exercices futurs. Elle trouve dommageable de donner l'impression au canton et aux citoyens, que l'exercice est équilibré alors qu'il reste CHF 70'000.00 à amortir.

Il n'y a pas d'autres question ni remarque. Le Président propose de passer au vote

1. D'adopter les comptes de la bourse communale de Donneloye, arrêtés pour l'année 2018, avec un excédent de revenu de CHF 1'095.19.
2. De donner décharge à la Commission des Finances et gestion, à la boursière et à la Municipalité
3. D'adopter la gestion de la Commune et de donner décharge à la Municipalité

Vote : Oui : 62 Non : 1 Abstention : aucune

Le préavis municipal no 03/2019 est accepté

10. Préavis no 04/2019 – arrêté d'imposition pour l'année 2020 – rapport de la commission des finances et de gestion

Mme Lise Courvoisier annonce qu'il n'y a aucune modification, on reprend le même arrêté d'imposition qu'en 2019.

Le Président donne la parole à M. Steve Jacot-Descombes, rapporteur qui donne lecture du rapport de la Commission des Finances et de Gestion.

Il n'y a pas de question, ni remarque. Le Président propose de passer au vote

1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2020, tel que présenté, fixant notamment le taux communal à 73% de l'impôt cantonal de base.

Vote : Oui : à l'unanimité

Le préavis municipal no 04/2019 est accepté.

11. Préavis no 05/2019 – demande d'un crédit complémentaire pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la « Clé des Champs ». Modification du chauffage et installation d'une borne de recharge pour voitures électriques – Rapport de la commission des Finances et de Gestion et rapport de la Commission ad hoc.

M. Jean-Michel Pache informe que la Municipalité va attendre les rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances et gestion et qu'ensuite elle répondra aux questions.

M. Pache rappelle que ce point a été porté à l'ordre du jour sur demande de la commission ad hoc et qu'aujourd'hui la Municipalité approuve ce projet. Celui-ci n'avait pas été inclus dans le premier projet pour garder un cadre de finance et ne pas toujours en rajouter, mais il est clair qu'à ce jour les avantages au niveau écologiques sont un plus.

M. Gavillet donne la parole à M. Jean-François Deriaz, rapporteur, qui donne lecture du rapport de la commission ad hoc. La commission demande à la Municipalité de réaliser l'option intégrée des panneaux photovoltaïques sur le plan Sud de la toiture et d'approuver le projet final présenté par la Municipalité.

M. Gavillet passe la parole à M. Jacot-Descombes, rapporteur de la commission des finances et de gestion, qui propose d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

M. Jacques Unger demande quelle est la somme invoquée pour le crédit complémentaire.

M. Pache répond que le crédit complémentaire est de CHF 40'000.00

Il n'y a pas d'autre question ni remarque et M. Gavillet propose de passer au vote.

1. D'accepter le préavis no 05/2019 – demande d'un crédit complémentaire de CHF 40'000.00 pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de la « Clef des Champs », la pose d'un chauffe-eau

thermodynamique, le remplacement de la chaudière à gaz et l'installation d'une borne de recharge pour voitures électriques. Ce crédit sera financé par les liquidités de la Commune

M. Jean-François Deriaz intervient en disant que le rapport de la commission ad hoc demande explicitement des panneaux intégrés.

Selon lui, si la Municipalité ne se prononce pas, la commission estime que c'est au Conseil Général de décider si les panneaux seront intégrés ou non.

M. Gilbert Gavillet précise qu'il n'a pas de demande d'amendement.

M. Pache répond que la première décision de la Municipalité prévoyait des panneaux ajoutés, mais qu'elle a entendu la commission. La décision finale de la Municipalité se prendra par rapport aux mises en soumissions qui apporteront des détails techniques.

M. Deriaz souligne que ce n'est pas l'avis de la commission.

M. Alain Huys a entendu que ce projet serait financé par les liquidités de la commune, mais il lui a semblé entendre dans la présentation que ce crédit complémentaire serait ajouté au crédit.

Mme Françoise Gavillet, boursière, dit que l'on parle d'un crédit sur l'investissement et non sur l'emprunt qui sera fait. Ce crédit de CHF 40'000.00 n'influence pas l'emprunt.

M. Gavillet regarde ce qui est dit dans le règlement. Il demande si la commission ad hoc réclame un amendement sur le projet présenté par la Municipalité ?

M. Deriaz répond que oui.

M. Pache dit que la commission ne le demande pas sous forme d'amendement. Elle le précise avec raison, mais ne demande pas d'amendement. La Municipalité est ouverte à toutes propositions, mais techniquement parlant, l'étude n'est pas assez avancée pour pouvoir dire ce qui sera posé.

Selon M. Deriaz, la conclusion de la commission ad hoc est claire. M. Deriaz dit que ce n'est pas un choix technique, mais un choix du propriétaire.

M. Pache répond que s'il faut une fois changer un panneau, ou faire une réparation sur la toiture, il est plus simple de le faire sur des panneaux ajoutés que sur un pan entier de panneaux intégrés.

La Syndique demande au conseil de faire confiance à la Municipalité qui tiendra compte des souhaits de la commission et qui choisira la meilleure solution.

M. Jean-Daniel Ferrot rejoint la proposition du rapporteur et demande que la commission fasse ce soir un amendement pour demander la pose de panneaux intégrés ou non intégrés et se dit prêt à soutenir la proposition de la commission.

M. Jean-François Deriaz, souligne qu'à moins que les membres de la commission ad hoc ne demande un amendement, il va faire confiance à la Municipalité. Il n'y a pas de demande d'amendement de la part de la commission ad hoc.

Il n'y a plus de question ni de remarque et M. Gavillet propose de passer au vote

1. D'accepter la demande d'un crédit complémentaire de CHF 40'000.00 pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de la « clef des Champs », la pose d'un chauffe-eau thermodynamique, le remplacement de la chaudière à gaz et l'installation d'une borne de recharge pour voitures électriques. Ce crédit sera financé par les liquidités de la commune.

Vote : oui : 47 non : 5 abstention : 11

Le préavis no 05/2019 est accepté.

M. Jean-Michel Pache remercie le conseil pour sa confiance et s'engage, lorsque le choix définitif sera fait et argumenté, à ce que la commission ad hoc soit convoquée afin de lui fournir les explications relatives à ce choix.

12. interventions individuelles et divers

M. Alain Huys de Prahins, dit qu'en se promenant dans les quatre villages de la commune, il s'est aperçu que certains couverts aux arrêts de bus, sont en mauvais état.

M. Pache informe que la Municipalité va se pencher sur ce sujet et s'il devait y avoir lieu de faire des travaux, ils seront faits.

M. Pierre-Alain Jaquier de Prahins, demande à M. Benoît Reymondin ce qu'il est prévu de faire dans les déchetteries, avec les flaconnages sans bouchon.

M. Reymondin rappelle qu'il y a un règlement qui dit que « tout ce qui entre dans un sac poubelle de 110 litres, va dans un sac poubelle de 110 litres taxé ».

La benne à gros déchets sert à tout ce qui n'entre pas dans un sac poubelle de 110 litres.

M. Jean-François Deriaz aimerait nous soumettre une réflexion concernant les associations de communes qui sont importantes et nécessaires. Toutefois, il se trouve qu'elles échappent à certains processus démocratiques. M. Deriaz pense que les délégués aux associations de communes ont un rôle très important à jouer. Il aimerait que leurs délégués s'impliquent au niveau du conseil général surtout sur des objets relevant du futur de la commune afin qu'il y ait une interaction entre les

déléguées des associations et le conseil général. Par ce moyen on pourrait récupérer un peu de valeur démocratique, perdue dans ces associations de communes. Il souhaite qu'il soit inscrit à l'ordre du jour des prochains conseils généraux « information des délégués ».

Mme Chantal Bujard Bovey demande par qui, est pour qui est utilisé le SIT (Système d'Information du Territoire) ?

M. Florio informe que pour le moment la Municipalité a transféré, sur un système informatique, tous les plans en l'état actuel. Toutefois, les plans ne sont pas toujours justes. Par exemple, sur le réseau de distribution d'eau il y a des écarts parfois assez importants, suivants les villages, entre le plan et la réalité.

La deuxième étape sera de vérifier la réalité de ces plans, dans la mesure du possible avec des moyens simples et mettre le SIT à jour.

Le SIT est utilisé pour les besoins communaux, mais aussi pour répondre aux questions des citoyens et des entreprises qui travaillent sur notre territoire.

Il garantit la pérennité des données car les plans sont des éléments fragiles qui peuvent disparaître (incendie, inondations, etc...), alors que le SIT est sauvegardé en plusieurs endroits et peut être consulté.

Mme Bujard Bovey demande si ces informations sont uniquement du domaine communal ou aussi du domaine public ?

M. Florio répond que dans le SIT, il n'y a que les informations publiques soit le registre foncier et le cadastre. Il y a aussi les plans des conduites et M. Florio aimerait rajouter les plans des regards de concession qui alimentent les parcelles privées pour le cas où il faudrait intervenir. Mais ceci n'est consultable que par la commune. Par contre certaines couches peuvent être consultées par tout le monde au niveau cantonal

Mme Isabelle Viquerat de Donneloye a constaté que depuis quelques temps, de plus en plus de voitures se parquent sur la place entre chez elle et la croisée vers la Poste, certaines fois tout le week-end. Les personnes qui cheminent à pied, doivent passer sur la route, de même que les mamans avec les enfants tenus à la main ou avec des poussettes. Serait-il possible de faire un marquage dans le même sens pour tous ?

M. Pache répond qu'effectivement il y a une indiscipline des utilisateurs, ce qui gêne la visibilité sur le début de la rue du Crêt. Il en va de même pour les gros véhicules style le car de M. Bezençon qui ne sait pas où parquer ailleurs. La Municipalité va se pencher sur ce problème. Les places de parc vers le terrain d'entraînement seront refaites. La Municipalité va s'approcher de l'entreprise mandatée pour savoir ce qui est faisable à cet endroit.

Mme Lisette Bezençon de Donneloye informe que son mari parque toujours son car plus haut que l'arbre de la famille Jeanneret, donc il ne cache pas la visibilité.

M. Patrick Gavillet s'étonne d'entendre que la classe de Donneloye va fermer alors qu'il semble que dans les journaux il soit écrit régulièrement qu'il y ait trop d'enfants partout.

Mme Chabloz dit qu'il est inévitable que les deux autres classes vont fermer à moyen terme. Elle a eu l'information car elle l'a elle-même cherchée. La commune n'a rien reçu d'écrit, mais il est clair que l'école de Donneloye sera fermée prochainement.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h.30

Le Président

la secrétaire

G. Gavillet

M. Jaquier